

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts  Résolutions: Vassilis Vénizélos et consorts, Fabienne Despot et consorts. Motion: Jacques Haldy et consorts.			
RENV-CE	3.	(15_INT_362) Interpellation François Brélaz - Mettons fin à la discrimination des hygiénistes dentaires vaudois(es) ! (Développement)			
RENV-CE	4.	(15_INT_363) Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Les trains régionaux sont-ils menacés dans leur développement par la rigueur de la LAT ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_364) Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Pas d'entrepôt, pas de train ; pas de train, pas de meilleurs transports publics (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_365) Interpellation José Durussel - Demain, la fin des sapeurs-pompiers locaux volontaires ? (Développement)			
RENV-COM	7.	(15_POS_111) Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Subventions aux projets régionaux : mesurer la performance et sécuriser le processus de décision (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	8.	(15_POS_112) Postulat Yves Ravenel et consorts - Crédit-cadre des améliorations foncières : un montant en conformité avec la loi (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

## Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	9.	(GC 137) Election complémentaire d'un juge à 100 % au Tribunal cantonal - Législature 2013 - 2017  Bulletins délivrés : 127 Bulletins rentrés : 127 Bulletins nuls : 1 Bulletins valables : 126 Majorité absolue : 64 Bulletins blancs : 12  Est élu avec 113 voix, M. Alex Dépraz. Une voix éparse.	GC	Ansermet J.	
TRAITE	10.	(GC 138) Election complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal neutre - Législature 2012 – 2017  Bulletins délivrés : 130 Bulletins rentrés : 130 Bulletins nuls : 0 Bulletins valables : 130 Majorité absolue : 66 Bulletins blancs : 9  Est élu avec 120 voix, M. Jacques Dubey. Une voix éparse.	GC	Ansermet J.	
TRAITE	11.	(GC 139) Election complémentaire de trois assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal - Législature 2013 – 2017  Bulletins délivrés : 126 Bulletins rentrés : 126 Bulletins nuls : 0 Bulletins valables : 126 Majorité absolue : 64 Bulletins blancs : 8  Est élu avec 114voix, M. Stéphane Riesen. Quatre voix éparsees.	GC	Ansermet J.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	<p>(GC 056) Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 et Rapport du Grand Conseil sur la motion François Brélaz et consorts proposant de définir clairement la notion de groupe politique dans la Loi sur le Grand Conseil (2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : après une longue discussion sur l'art. 32, une motion d'ordre Dolivo, soutenue par au moins vingt députés, demandant le renvoi de l'objet en commission est soumise au vote. Par 56 oui, 73 non et 2 abstentions, la motion d'ordre est refusée. art. 32, al. 1, 1er amdt Marion retiré, 2ème amdt Marion retiré, ainsi que le sous-amdt Divorne ; amdt Yersin refusé par 36 oui, 92 non et 4 abstentions. Art. 32, al. 3, amdt Rapaz refusé par 31 oui, 100 non et 3 abstentions. Art. 32 accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 32a accepté. Art. 46, al. 3, amdt Marion refusé par 34 oui, 84 non et 4 abstentions. Art. 46 accepté. Art. 68 accepté. Art. 160 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final, le projet de loi est accepté avec plusieurs avis contraires et abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur la motion F. Brélaz (acceptation) sont acceptées avec quelques abstentions et avis contraires.</p>	GC	Wyssa C.	
RENV-T	13.	(GC 136) Demande de grâce de S. B.	GC		31/03/2015
OA	14.	<p>(GC 133) Rapport d'activité 2014 de la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital intercantonal de la Broye, Vaud-Fribourg (HIB)</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport d'activité) sont acceptées par 81 oui, 7 non et 4 abstentions.</p>	GC	Chollet J.M.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	15.	(177) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil • sur le postulat Nicolas Rochat "Hausse des primes d'assurance-maladie, une solution cantonale s'impose !" (11_POS_289) et Réponse du Conseil d'Etat • à la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins (08_PET_025) ; • à la résolution des Présidents des groupes politiques sur le non-remboursement des primes d'assurance-maladie (13_RES_005); • à la détermination Nicolas Rochat sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation "Transferts des réserves excédentaires des caisses maladie : quelle SUPRAsolidarité en faveur des assuré-e-s vaudois-e-s" (10_INT_420)	DSAS.	Borloz F.	31/03/2015
RENV-T	16.	(14_PET_027) Pétition pour un financement des partis réglementé, transparent et juste	DSAS, DIS	Ruch D. (Majorité), Dupontet A. (Minorité)	31/03/2015
RENV-T	17.	(14_INT_294) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Factures de la CSS payées à tort, à qui la responsabilité ?	DSAS.		31/03/2015
RENV-T	18.	(12_INT_015) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?	DSAS.		31/03/2015
RENV-T	19.	(184) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques Chollet et consorts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés	DSAS.	Melly S.	31/03/2015
RENV-T	20.	(14_INT_283) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ?	DSAS.		31/03/2015
RENV-T	21.	(14_INT_318) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury sur le cadre régissant les libéralités du Conseil d'Etat	DSAS.		31/03/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mars 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	22.	(192) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires(1er débat)	CHAN	Schwaar V.	31/03/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :